



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Ayant été convoqués par proclamation du lieutenant-gouverneur Philip LEE, les députés sont réunis pour l'ouverture de la quatrième session de la trente-neuvième législature.

Le lieutenant-gouverneur Philip LEE ouvre la session par la lecture du discours du trône.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée législative du Manitoba,

Bienvenue à la quatrième session de la trente-neuvième Législature de la Province du Manitoba.

Les habitants du Manitoba méritent d'être félicités pour les efforts soutenus, la prévoyance et la créativité dont ils ont fait preuve en vue de répondre aux défis auxquels ils ont fait face cette année, notamment, la deuxième inondation en importance au cours des cent dernières années, la grippe pandémique H1N1 et les répercussions continues d'une récession mondiale.

Comme dans le passé, nous avons manifesté notre capacité à nous rassembler en une seule communauté.

Grâce à de nouveaux investissements dans les ouvrages de protection contre les inondations, à une planification et à une préparation améliorées, et à une intervention coordonnée de la part des dirigeants communautaires et des travailleurs des services d'urgence, nous avons pu gérer efficacement les inondations de cette année, ce qui a permis de prévenir des dommages éventuels d'un milliard de dollars et d'éviter des perturbations majeures.

La menace de la grippe H1N1 n'est pas encore écartée, mais nous sommes redevables aux professionnels de la santé et aux bénévoles communautaires qui sont intervenus lors de la première vague ce printemps et qui ont ensuite dirigé les préparations en vue d'une deuxième vague cet automne. Plus précisément, nous tenons à souligner les efforts de l'Assembly of Manitoba Chiefs, de la Manitoba Métis Federation et des responsables de la santé publique, qui ont veillé à ce que l'on prête une attention prioritaire aux communautés dont les membres sont les plus à risque de contracter la maladie.

Le ralentissement de l'économie mondiale constitue un défi continu auquel le Manitoba fait face actuellement. Au cours de l'année dernière, nos partenaires commerciaux, y compris le reste du Canada, les États-Unis et l'Europe, sont entrés en récession.

En comparaison, le Manitoba s'en est bien tiré. Nos niveaux d'emploi, nos investissements en immobilisations, nos ventes de produits manufacturés et la confiance des consommateurs se sont avérés résistants. Dans l'ensemble, il est prévu que notre performance économique sera la meilleure de toutes les provinces du Canada cette année, et qu'elle dépassera considérablement l'économie nationale.

Nous ne sommes toutefois pas à l'abri des effets du ralentissement économique. Il est prévu que l'activité économique provinciale baissera de 0,2 % en 2009, par rapport à la croissance moyenne annuelle de 2,7 % que nous avons enregistrée au cours des cinq dernières années. Selon les économistes, la reprise économique commencera au cours des douze prochains mois, mais la fragilité de l'économie mondiale appelle à la prudence en ce qui a trait aux prévisions.

Il y a à peine un an, notre gouvernement a dévoilé un plan équilibré afin de soutenir les familles et les entrepreneurs du Manitoba alors qu'ils font face à ces difficultés.

Nous avons collaboré avec les entreprises afin de conserver l'avantage que constitue le caractère abordable du Manitoba, de régler les questions d'accès au crédit et de veiller à ce que les secteurs manufacturier et exportateur demeurent concurrentiels.

Nous avons maintenu les investissements dans les programmes de soins de santé, d'éducation et de sécurité publique sur lesquels les familles manitobaines comptent.

Nous avons également investi dans une stratégie dynamique de renouvellement de l'infrastructure qui permet de soutenir le secteur de la construction du Manitoba, de moderniser les biens publics et de créer des emplois.

En participant au programme national de stimulation, notre gouvernement augmentera les investissements dans l'infrastructure essentielle de plus de 50 % par rapport à l'année dernière. Ces investissements appuient plus de 1 500 projets dans toutes les régions du Manitoba. Au fur et à mesure de la reprise économique, ils permettront de créer plus de 12 000 emplois directs ainsi que 10 000 emplois dans les industries connexes.

Avec l'appui de la main-d'œuvre qualifiée et des entrepreneurs du Manitoba, notre plan contribue à la stabilité générale de notre économie tout en conservant les services essentiels à la population.

Toutefois, en raison d'une diminution des recettes, attribuable au ralentissement économique mondial, et des dépenses imprévues liées aux inondations et à la grippe pandémique H1N1, le Manitoba commence à ressentir des pressions financières semblables à celles que subissent d'autres gouvernements du Canada.

Nous gérons ces pressions financières en ciblant nos dépenses vers les services essentiels et en économisant dans tous les autres domaines. La plupart des ministères sont en bonne voie de réduire leurs dépenses au-dessous des montants prévus au Budget du printemps dernier.

En outre, et dans le but d'appuyer le programme national de stimulation de l'économie ainsi que l'augmentation des coûts dans les domaines de la santé, de la justice et de la protection des enfants, nous effectuerons un retrait du fonds de réserve en cas d'imprévu du Manitoba, dont la valeur a presque quadruplé au cours des dix dernières années et atteint maintenant 864 millions de dollars.

Par-dessus tout, nous devons faire en sorte que le Manitoba demeure parmi les provinces les plus abordables au Canada pour vivre, travailler et élever une famille.

Le Manitoba rejette la proposition du gouvernement fédéral de mettre en œuvre dans la province une taxe de vente harmonisée. Telle qu'elle est proposée, la taxe de vente harmonisée imposerait aux familles manitobaines un fardeau de plus de 400 millions de dollars en nouveaux coûts de taxe de vente, et cela en période d'incertitude économique.

En même temps, pour maintenir la compétitivité des entreprises manitobaines, *nous donnerons suite* à notre promesse d'éliminer deux impôts clés sur le revenu des entreprises.

L'impôt sur le capital des corporations, éliminé en 2008 pour les entreprises de fabrication et de transformation, sera entièrement éliminé pour toutes les entreprises d'ici la fin de 2010.

En 2010 également, le Manitoba deviendra la première zone franche d'impôts au Canada pour les petites entreprises. Il s'agit de la dernière étape de l'élimination progressive de l'impôt sur le revenu des petites entreprises, qui était de 8 % il y a 10 ans.

Pendant une période de ralentissement économique, les populations et les gouvernements font face à des défis, mais ils ne doivent pas pour autant arrêter de bâtir l'avenir. Cette année, notre gouvernement unira ses efforts à ceux de ses partenaires communautaires en vue de renouveler la stratégie économique du Manitoba.

Au cours d'un forum communautaire prévu l'année prochaine, le Conseil manitobain des innovations, constitué l'an dernier, présentera sa première série de recommandations visant à renforcer la culture de l'innovation dans la province.

Le Conseil consultatif économique du premier ministre, qui rassemble des chefs de file des administrations locales et du milieu autochtone ainsi que des secteurs des affaires, des syndicats et de l'éducation, tiendra un sommet économique d'envergure au printemps. Le sommet sera axé sur le thème de l'innovation économique ainsi que sur des propositions visant à renforcer le commerce, le développement des compétences et l'investissement commercial.

Cette année, notre gouvernement conservera son rôle de chef de file dans l'aménagement de CentrePort Canada, le terminal intermodal du Manitoba. CentrePort Canada a beaucoup progressé au cours des 18 derniers mois. L'adoption de mesures législatives a permis de constituer la société CentrePort et d'utiliser le financement fiscal pour l'acquisition et la mise en valeur de terrains. Récemment, CentrePort est devenue la première zone franche canadienne. Le gouvernement du Manitoba, en partenariat avec le gouvernement fédéral, a annoncé un investissement de 212 millions de dollars dans la voie CentrePort Canada, un corridor routier à grande vitesse qui relie le terminal intermodal à la route périphérique.

Le Manitoba continuera à suivre son plan ambitieux visant à accroître l'immigration internationale tous les ans jusqu'à ce que nous atteignons l'objectif d'attirer 20 000 personnes par année d'ici 2016. Nous mettons en place de nouvelles ressources pour que les demandes au programme Candidats du Manitoba soient traitées dans un délai de moins de six mois. D'autres mesures novatrices concerneront de nouveaux outils d'aide aux Candidats du Manitoba et à d'autres immigrants, afin qu'ils planifient leur établissement dans la province avant même leur arrivée.

Au cours de l'année à venir, notre gouvernement présentera également un nouveau cadre de mesures de protection des consommateurs ainsi qu'une approche globale de la protection de l'environnement, consolidant ainsi le leadership du Manitoba à l'échelle nationale dans ces deux domaines. En collaboration avec les leaders autochtones et le gouvernement fédéral, nous chercherons à améliorer les taux d'achèvement scolaire et d'intégration au marché du travail des jeunes. Et nous travaillerons avec les administrations locales en vue d'utiliser des outils de développement communautaire.

Éducation et formation

Au cours de la dernière décennie, les inscriptions en études postsecondaires ont augmenté de plus d'un tiers au Manitoba. Nous avons accompagné cette augmentation globale d'une formation axée sur des compétences pour les secteurs en croissance de notre économie. Nous avons créé des programmes pour les Manitobains des régions rurales et du Nord, nous avons fait un investissement sans précédent dans les campus des collèges et des universités, et nous continuons de nous assurer que l'éducation postsecondaire demeure abordable pour tous les étudiants.

La stratégie manitobaine d'éducation demeure la clé de la résistance de notre économie et de nos perspectives de croissance future. Les investissements en immobilisations de cette année comprendront :

- une rénovation à grande échelle du campus Fort Garry de l'Université du Manitoba, ainsi que des améliorations à l'immeuble des sciences biologiques, aux laboratoires de sciences Buller et à l'infrastructure de SmartPark;
- l'achèvement du bâtiment des sciences Richardson de l'Université de Winnipeg et la construction d'un nouvel édifice sur le site du United Army Surplus;
- l'achèvement de l'installation d'entretien de l'Université de Brandon et d'une salle de serveur des technologies de l'information dans l'immeuble Brodie;
- la construction d'un pavillon des sciences de la santé au Collège universitaire de Saint-Boniface, coïncidant avec l'expansion des programmes de sciences infirmières et du domaine de la santé au Collège;
- la construction du campus principal du Collège universitaire du Nord à Thompson, d'une bibliothèque de recherche, d'un centre étudiant et de 24 logements familiaux sur le campus du Collège universitaire du Nord au Pas;
- l'achèvement du centre de formation professionnelle et de technologie Len Evans au Collège communautaire Assiniboine;
- le réaménagement de l'édifice de la Union Bank, ajouté au campus de la rue Princess du Collège Red River, et la création d'un nouveau centre de génie électrique sur le campus Notre Dame du Collège Red River.

Ces investissements en immobilisations représentent 2 177 années-personnes de travail dans le domaine de la construction et stimulent directement les économies locales dans toute la province. Ils appuient aussi l'innovation continue dans la prestation de programmes.

Reconnue comme une nécessité par les employeurs de la province, la formation axée sur les compétences a augmenté considérablement au cours des deux dernières années. On a ajouté plus de 1 700 places d'apprentissage à l'échelle de la province, et le Collège Red River est le premier à lancer une approche novatrice en matière de formation dans les métiers dans les régions rurales et du nord du Manitoba, en utilisant des laboratoires d'enseignement itinérants.

Les frais de scolarité pour la plupart des programmes des collèges et des universités du Manitoba demeurent *sous* les niveaux de 1999, ce qui témoigne de notre engagement continu à l'égard de l'accessibilité aux études. Au cours de l'année à venir, notre gouvernement prendra des mesures additionnelles pour tenter de répondre aux pressions financières auxquelles font face les étudiants et leur famille. Beaucoup nous ont dit que plus d'aide initiale était nécessaire. En conséquence, les élèves qui vivent et travaillent au Manitoba seront admissibles à partir de cette année à une partie du remboursement de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité, un remboursement d'impôt novateur, alors qu'ils sont encore à l'école.

Les investissements dans l'éducation postsecondaire sont appuyés par un engagement envers l'éducation primaire. Notre gouvernement a fait d'importants efforts de collaboration avec les divisions scolaires afin d'augmenter le financement des écoles pour le mieux-être de nos enfants, et en tant que paiement initial pour notre prospérité future. Le financement total a augmenté de 37 % depuis 1999, et la part provinciale du financement des écoles a atteint 75,1 %. Le Manitoba se classe au premier rang au Canada pour ce qui est des dépenses par élève, et au troisième rang pour ce qui est de notre ratio d'effectif de classe.

Les investissements en immobilisations sont un volet majeur de notre programme pour les écoles. Notre gouvernement a investi plus de 568 millions de dollars afin de bâtir et d'améliorer les écoles publiques au cours de la décennie, soit une augmentation de 303 millions de dollars par rapport à la décennie précédente. À ce jour, nous avons bâti 17 nouvelles écoles et 12 écoles de remplacement, et nous avons achevé plus de 55 projets d'agrandissement et de rénovation.

Plus tôt cette année, notre gouvernement a annoncé un investissement record de 310 millions de dollars dans les immobilisations des écoles au cours des quatre prochaines années. Nous avons accéléré le programme afin d'aider à faire face au ralentissement économique. Les nouveaux projets comptent trois écoles intermédiaires dans le sud du Manitoba, à Steinbach, à La Broquerie et à Winkler, qui sont maintenant à l'étape de la conception. Un agrandissement important à l'école de Island Lakes a ouvert en septembre. Au cours de l'année à venir, nous assisterons à l'achèvement de l'École Aurèle-Lemoine à Saint-Laurent et à d'importantes rénovations au Transcona Collegiate et à l'école Sargent Park.

Le financement de cette année comprendra un investissement de 41 millions de dollars pour des améliorations structurales dans 82 écoles. Ces améliorations comprennent un financement pour des travaux de modernisation permettant un accès facile à 15 écoles du Manitoba, afin qu'elles puissent répondre complètement aux besoins des élèves handicapés. À eux seuls, ces projets créeront 787 années-personnes de travail.

Comme le financement a crû au cours des dernières années, nous avons demandé aux divisions scolaires de collaborer avec la Province pour que les taxes relatives à l'éducation n'augmentent pas. Cette année encore, nous demanderons la coopération des divisions scolaires pour que les dépenses soient gérées avec attention et que l'impôt foncier demeure abordable.

L'amélioration des résultats d'apprentissage et des taux d'obtention de diplômes pour les élèves des Premières nations est l'un des défis les plus importants auxquels nous faisons face en tant que province. Le succès dans ce domaine signifiera un avenir meilleur pour toutes nos collectivités et des perspectives plus solides pour l'économie dans son ensemble.

Plus tôt cet automne, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Manitoba et des représentants des Premières nations au Manitoba ont signé une lettre d'entente qui servira de plan directeur pour les actions futures. Les composantes de ce plan comprennent des programmes de préparation à l'école, l'augmentation des choix de cours offerts aux élèves des Premières nations, le perfectionnement professionnel des enseignants des élèves des Premières nations, et des dispositions de transition pour les élèves qui passent d'une école des Premières nations à une école provinciale.

Soins de santé

Par le passé, lors de périodes difficiles pour la province, les gouvernements précédents ont pris des décisions qui ont réduit la capacité à long terme de notre système de soins de santé. Ces erreurs ne seront pas répétées. Nous poursuivrons l'amélioration du système de soins de santé afin que tous les Manitobains et Manitobaines puissent continuer à recevoir des soins de haute qualité.

Notre programme repose sur les efforts de professionnels de première ligne, d'un personnel de soutien diligent et d'un personnel technique hautement qualifié. Aujourd'hui, le Manitoba compte 345 médecins et 2 034 infirmières et infirmiers de plus qu'il y a dix ans. On a ajouté 245 infirmières et infirmiers et un nombre record de 57 médecins au cours de la dernière année seulement.

La rétention des professionnels de la santé en région rurale et dans le nord du Manitoba demeure une priorité majeure pour notre gouvernement. Un programme récent de recrutement de personnel infirmier provenant des Philippines, en vue de fournir des soins dans les établissements ruraux en manque de services, a donné d'excellents résultats.

Notre gouvernement multiplie les efforts pour que les femmes, les enfants et les bébés reçoivent les meilleurs soins de santé possible.

Plus tôt cette année, nous avons annoncé des fonds en vue d'améliorer la maternité de l'Hôpital général Saint-Boniface. Les travaux de préparation du site du nouvel hôpital pour femmes au Centre des sciences de la santé seront entrepris cette année. En outre, nous procédons actuellement à la planification d'un centre de naissance dans le sud de Winnipeg ainsi que d'un nouveau centre de réadaptation pour enfants.

Au cours de l'année à venir, notre gouvernement annoncera un nouveau crédit d'impôt pour les femmes et leurs proches afin de réduire le coût du traitement de l'infertilité.

Également en 2010, nous effectuerons d'importants investissements dans les soins de santé primaires, y compris de nouveaux centres d'accès communautaire dans les quartiers St. James et nord-ouest de Winnipeg. Le modèle des centres d'accès communautaire regroupe les services de santé et les services sociaux sous un même toit et rapproche les soins professionnels des endroits où vivent les gens.

Des ajouts importants à l'infrastructure des soins de santé sont prévus dans les régions rurales et du nord du Manitoba. Les travaux ont déjà commencé pour l'élargissement du Westman Regional Laboratory et la construction d'un nouveau centre anticancéreux à Brandon. Un nouveau poste de services médicaux d'urgence est en construction à West St. Paul. Dans les mois à venir, nous annoncerons la construction de centres de dialyse à Gimli et à Russell. Plus tard l'année prochaine, nous amorcerons les travaux de construction des centres de dialyse dans les collectivités autochtones de Peguis et de Berens River.

Les effets du tabac sur la santé des Manitobains et Manitobaines sont déchirants pour les familles lorsqu'elles perdent un être cher à cause des maladies qui y sont liées. De plus, ces effets représentent d'énormes coûts pour le système de santé publique. Au cours de la prochaine année, nous essayerons, avec d'autres provinces, d'être partiellement indemnisés par les sociétés productrices de tabac pour la promotion qu'elles font depuis longtemps de l'usage du tabac.

Des outils pour les administrations locales

Notre gouvernement continuera à collaborer avec les administrations locales au Manitoba afin d'améliorer la transparence et la prestation des services et d'appuyer les efforts de développement communautaire :

- un nouveau partenariat avec la Ville de Winnipeg utilisera le financement fiscal pour appuyer l'offre de logements abordables au centre-ville;
- à Brandon, nous utiliserons également le financement fiscal pour encourager le réaménagement d'édifices historiques du centre-ville comme le Strand Theater;
- nous apporterons des changements afin de simplifier la prestation aux municipalités de services d'alimentation en eau et donnerons un rôle représentatif plus important à l'Association des municipalités du Manitoba au sein de la Commission des services d'approvisionnement en eau;

- nous présenterons des dispositions législatives en vue de donner à *toutes* les municipalités de la province l'autorité de prendre les titres d'immeubles vacants et abandonnés et d'accélérer le processus;
- nous travaillerons avec les municipalités pour élaborer des dispositions législatives appuyant la création d'appartements accessoires;
- une nouvelle loi fournira un cadre de travail transparent pour l'évaluation de la totalité des coûts et des avantages des partenariats public-privé.

Sécurité et protection du public

Au cours de la présente session, notre gouvernement poursuivra sur la lancée d'initiatives visant à protéger les personnes vulnérables. Par ailleurs, notre gouvernement intensifiera ses efforts de lutte contre le développement des gangs et contre les dommages qui en résultent pour les particuliers, les familles et l'ensemble de la société.

À la suite des récentes recommandations du Conseil consultatif du ministre sur la sécurité et l'hygiène du travail, le montant maximum des amendes infligées en raison d'une violation des règles de sécurité augmentera pour la première fois depuis plus de dix ans.

La *Loi sur l'obligation alimentaire* sera modifiée afin de faciliter la perception des paiements alimentaires et d'instituer un critère « d'intérêt supérieur de l'enfant » applicable par les tribunaux. La *Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel* fera l'objet de semblables modifications applicables aux décisions relatives au droit de garde lorsqu'il est question de violence familiale.

Le combat contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes se poursuivra, grâce au développement du Tracia's Trust. Le Manitoba continuera de jouer un rôle de premier plan dans le dossier des femmes disparues et assassinées, en travaillant en étroite collaboration avec les responsables de l'application de la loi et les leaders autochtones.

La lutte contre les gangs criminels demeurera une priorité essentielle de notre gouvernement. Le Manitoba a fait campagne, avec succès, pour que l'on mette fin au calcul double du temps passé en détention provisoire dans l'établissement de la durée de la peine. Cette disposition a souvent permis à des membres de gangs condamnés par la justice de passer trop peu de temps derrière les barreaux.

Nous avons augmenté le nombre de procureurs provinciaux affectés à la Section de poursuite des gangs, et au cours de l'année prochaine, nous recruterons d'autres procureurs qui y seront également affectés.

Récemment, nous avons annoncé deux initiatives d'envergure visant à cibler les activités des gangs au Manitoba.

- Le *Projet Renforcement* est inspiré d'un programme qui a fait ses preuves en permettant de réduire de 67 % les vols d'automobile à Winnipeg. Dans le cadre de cette initiative, le Service de police de Winnipeg et le ministère de la Justice du Manitoba surveillent étroitement les contrevenants à risque élevé et les membres de gangs connus, pour réduire les occasions qui s'offrent à eux de participer à des activités de gang.
- La *Sensibilisation des parents aux gangs* éduquera les parents d'adolescents en mettant l'accent sur les facteurs de risque pouvant amener leurs enfants à participer à des activités de gang, ainsi que sur les signes révélateurs à cet égard. L'initiative proposera aussi des stratégies pour aider les parents à empêcher que leurs adolescents ne tombent dans les filets des gangs.

Nous mobiliserons de nouvelles sommes pour développer les programmes qui visent à empêcher les enfants de devenir membres d'un gang, tel le programme Volte-face, et ceux qui aident les anciens membres de gang à rester sur le droit chemin. En même temps, nous proposerons de nouvelles lois pour rendre la vie des gangs plus difficile, y compris :

- une loi pour empêcher l'introduction au Manitoba de véhicules blindés utilisés par les gangs;
- une loi pour établir une liste des gangs connus afin de simplifier les actions en justice menées en vertu des lois antigangs provinciales;
- une loi permettant à la Province de jouer un rôle plus actif en ce qui concerne le refus ou la révocation des licences pour les entreprises qui servent de façade aux gangs.

Notre gouvernement s'emploie depuis longtemps à renforcer la présence policière à Winnipeg et au Manitoba. Depuis 1999, nous avons créé 80 postes d'agent de police rien qu'à Winnipeg. Dans le cadre de cet engagement renouvelé, notre gouvernement travaillera avec la Ville de Winnipeg afin d'ajouter un hélicoptère à la palette des instruments que le Service de police utilise pour lutter contre la criminalité.

Les experts ont déterminé que l'éducation précoce est un des moyens les plus efficaces d'empêcher un enfant de devenir membre d'un gang lorsqu'il atteint un certain âge. Pour aider à rompre le cercle de la criminalité et de la pauvreté, on intégrera dans l'ensemble résidentiel Lord Selkirk Park, récemment rénové, un projet modèle de développement du jeune enfant. Le Centre offrira un programme enrichi de développement de l'enfant qui a fait la preuve de sa capacité à améliorer l'avenir des enfants qui y participent.

Depuis 1999, le Manitoba joue un rôle de chef de file en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et la protection des personnes vulnérables.

La croissance économique et des programmes ciblés ont permis de réduire de 49 % le taux de pauvreté infantile dans notre province ces dix dernières années. Mais chaque progrès que nous accomplissons pour faire reculer la pauvreté souligne combien il reste de travail à faire dans ce domaine. Au cours de l'année prochaine, nous mettrons sur pied le Conseil consultatif du premier ministre sur la pauvreté et l'éducation. Il aura pour mission de coordonner les efforts de tous les secteurs de la société et de faire émerger de nouvelles idées et approches.

Dans le cadre de la stratégie du *Travail profitable*, notre gouvernement a cherché à créer les conditions permettant aux Manitobaines et Manitobains de trouver du travail, de surmonter les obstacles à l'emploi et de se préparer à l'entrée dans la vie professionnelle. Nous avons mis en œuvre 26 mesures, dont la nouvelle Prestation manitobaine pour enfants, l'allocation pour les chercheurs d'emploi, de nouvelles initiatives de formation et d'éducation, et des projets d'emploi communautaires. Nous dévoilerons, au cours des prochains mois, d'autres éléments de ce programme qui a fait ses preuves.

Cette année, notre gouvernement présentera un plan quinquennal de création de 1 500 unités pour remédier à la pénurie de logements sociaux au Manitoba. Le plan créera aussi des emplois dans la province.

Pour aider les résidents du Nord et des régions éloignées à acheter des aliments nutritifs, la Province augmentera, dans l'année à venir, le montant de l'Indemnité aux régions nordiques. Cette amélioration s'ajoute aux précédentes augmentations destinées à aider les résidents du Nord à faire face au coût élevé des aliments sains.

Dans le cadre de l'initiative *Changements pour les enfants*, nous continuerons à réformer le réseau des services à l'enfant et à la famille et à améliorer l'obligation redditionnelle. Nous ferons de nouveaux efforts pour aider à régler les problèmes que connaissent certaines familles, avant qu'ils ne dégénèrent au point de menacer la sécurité des enfants.

Notre gouvernement poursuivra sa démarche visant à faire du Manitoba la province canadienne la plus favorable aux aînés, en tenant compte des besoins de cette catégorie de la population. Nous travaillons en collaboration avec des organismes tels que Age and Opportunity Manitoba et les chambres de commerce afin qu'un plus grand nombre d'employeurs prennent conscience des talents et de l'expérience des personnes âgées du Manitoba.

Le Manitoba approuve l'intention du gouvernement fédéral de signer la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Dans notre province, nous travaillons avec la communauté afin de mettre à jour et d'améliorer la stratégie du Manitoba relative aux personnes handicapées. Les questions d'accessibilité et les dispositions législatives à cet égard seront des éléments déterminants de ces discussions.

Les familles manitobaines

Dans les mois à venir, notre gouvernement lancera un plan d'action pluriannuel visant à moderniser et renforcer les mesures de protection des consommateurs. Les modifications comprendront ce qui suit :

- De nouveaux règlements d'application de la *Loi sur les prestations de pension* permettront d'améliorer la protection des régimes de retraite des Manitobains et Manitobaines. La Province continuera aussi de collaborer avec le gouvernement fédéral et les autres provinces afin d'établir des options concernant le Régime de pensions du Canada pour les habitants de la province qui n'ont pas un régime de retraite;
- La *Loi sur les condominiums* sera modernisée afin d'améliorer considérablement la protection des propriétaires de condominium;
- Notre gouvernement collaborera avec les constructeurs d'habitations pour créer une loi qui protège les nouveaux acheteurs. Cette loi offrira des garanties qui assureront davantage les consommateurs que leur nouvelle maison ou leur nouveau condominium n'auront pas besoin de réparations importantes peu de temps après l'achat.

D'autres initiatives offriront aux familles manitobaines plus d'options de loisirs et de possibilités liées au mode de vie :

- un nouveau crédit d'impôt pour la condition physique des adultes sera présenté par étape;
- des places de garderie additionnelles seront créées dans le cadre du programme quinquennal Choix familiaux. Ce programme a permis de subventionner presque 3 000 places depuis son lancement il y a deux ans;
- un programme de report de l'impôt foncier pour les chalets sera mis en place en réponse à l'augmentation de l'impôt foncier de la réévaluation foncière de 2010;
- la population manitobaine bénéficiera d'un accès gratuit aux parcs provinciaux pour la deuxième année consécutive.

Nous célébrerons en 2010 le 50^e anniversaire de notre système de parcs provinciaux. Ceux qui visitent les parcs du Manitoba remarqueront un certain nombre d'améliorations :

- le projet d'aménagement de terrain de camping le plus important des trois dernières décennies est en cours à Winnipeg Beach;
- le parc provincial Duff-Roblin est en train d'être aménagé sur les rives du canal de dérivation élargi;
- le terrain de camping au bord du lac Wellman, dans le parc provincial de Duck Mountain, sera élargi;
- de nouvelles installations, y compris des sentiers et des améliorations aux terrains de camping, seront ouvertes dans le parc Assessippi et les parcs de Grand Beach et de Birds Hill.

En outre, une loi sera présentée cette année pour désigner le site Upper Fort Garry à titre de parc provincial du patrimoine. Un comité consultatif composé d'intervenants communautaires mettra en œuvre un vaste processus de consultation publique afin d'élaborer des recommandations sur la préservation des ressources historiques du parc et la création d'un programme d'interprétation.

En dernier lieu, il y aura d'excellents ajouts au programme de tirage au sort de lots pour chalets. En offrant 1 000 nouveaux lotissements pour chalets dans les régions rurales du Manitoba, notre gouvernement a aidé à générer 86 millions de dollars en investissements. Notre économie et nos familles en bénéficieront et cela favorisera la promotion des lacs et régions sauvages magnifiques du Manitoba.

Protection de l'environnement

Au cours de la prochaine année, notre gouvernement continuera de travailler avec les Manitobains et Manitobaines pour renforcer la gérance de l'environnement dans notre province.

La *Loi sur le développement durable* sera mise à jour afin de refléter les changements importants au niveau des politiques environnementales survenus au cours des dix dernières années. Les modifications ajouteront de nouveaux outils décisionnels, permettront la signature d'accords de développement durable avec des organismes externes et comprendront l'évaluation économique des biens et services environnementaux.

L'incorporation totale de la foresterie dans le plan manitobain à l'égard du Protocole de Kyoto est une nouvelle étape appuyée par des recherches indiquant que la forêt boréale et les tourbières constituent des sources de compensation importantes des émissions de carbone.

Notre gouvernement poursuivra la mise en œuvre des recommandations de la Commission de protection de l'environnement et du Conseil de gestion du lac Winnipeg, et continuera à travailler avec le gouvernement fédéral et les administrations avoisinantes dans le but de restaurer le lac Winnipeg. Notre stratégie de réduction des nutriments comprend entre autres :

- une interdiction des détergents pour lave-vaisselle contenant du phosphore qui entrera en vigueur au cours de l'année;
- de nouvelles normes de construction pour favoriser une meilleure utilisation de l'eau;
- une expansion du programme d'inspection des champs d'épuration en zone fragile;
- des projets de restauration des marais Netley-Libau et Delta, les deux principaux milieux humides riverains au Manitoba.

Cette année, nous avons lancé un programme de responsabilité des producteurs afin de financer le recyclage du papier et des emballages. Nous étendrons ce programme au recyclage des déchets électroniques et des déchets dangereux au cours de l'année qui vient.

Au cours de la prochaine session, notre gouvernement appuiera également le captage et le brûlage à la torche du méthane dans les plus grands sites d'enfouissement du Manitoba.

Nous présenterons un projet de loi visant la création d'une fiducie pour le site du patrimoine mondial *Pimachiowin Aki*. Le projet de loi assurera que l'utilisation des revenus tirés du fonds respecte le plan de gestion du site du patrimoine mondial, avec le leadership et l'entière participation des Premières nations de la région. Nous poursuivrons également les initiatives d'écotourisme entreprises sur la rive est du lac Winnipeg.

Cette année, notre gouvernement ajoutera les zones de gestion de la faune de Kaskatamagan Sipi et, en partie, de Kaskatamagan au réseau de zones protégées du Manitoba. Situées toutes deux dans la zone boréale, elles comprennent une vaste zone d'habitats importants sur le plan écologique. On y trouve des ours polaires, des bélugas, des phoques barbus, des phoques annelés et de nombreuses espèces d'oiseaux. De plus, Kaskatamagan Sipi est une zone particulièrement importante parce que les caribous vivant le long du littoral y passent l'hiver.

Régions rurales et du Nord

Les régions rurales et du nord du Manitoba ont récemment subi les effets du ralentissement économique mondial. Les industries forestières et minières, ainsi que certains secteurs de l'agriculture, ont subi des pressions de plus en plus fortes causées par la faiblesse des marchés. Le secteur agricole, en particulier dans la région d'Entre-les-Lacs, a affronté des défis additionnels posés par des conditions météorologiques défavorables et des inondations.

Notre gouvernement continue d'appuyer vigoureusement notre industrie agricole au moyen de programmes de gestion du risque, y compris Agri-protection, Agri-stabilité et Agri-investissement. Au cours de la dernière année, nous avons accordé un financement de 144 millions de dollars à ces programmes.

Le Manitoba et le gouvernement fédéral mettront jusqu'à 92 millions de dollars en avances ciblées à la disposition des éleveurs de porcs afin de les aider à faire face aux répercussions de plusieurs années de faibles revenus. Cela s'inscrit dans le prolongement des avances précédentes de 32,6 millions de dollars en 2008 et de 40 millions de dollars en 2007.

Ces dernières années, la Province et le gouvernement fédéral ont offert des programmes ciblés d'aide au revenu aux producteurs faisant face à des années successives d'excès d'humidité dans la région d'Entre-les-Lacs. Plus de 40 millions de dollars ont été affectés par le truchement de la garantie contre l'humidité excessive, du Programme d'aide financière aux sinistrés et de divers programmes d'Agri-relance, comme le Programme manitobain d'aide à l'affouragement, le Programme d'aide au rétablissement des cultures fourragères du Manitoba et le Programme d'aide à l'achat d'aliments du bétail du Manitoba.

Le financement pour l'entretien de notre système provincial de drainage a augmenté de 47 % depuis 2007. Malgré cette augmentation, les problèmes de drainage continuent d'avoir une incidence sur la vie des Manitobains, en particulier dans la région d'Entre-les-Lacs. Au cours de l'année à venir, il y aura des travaux sur d'importants canaux de drainage dans cette région, comme ceux de Bass, du lac Fish, de la route Hatchery, de Kilkenny et du lac Crooked. Plus de travaux seront nécessaires pour maîtriser les problèmes occasionnés par des pluies abondantes.

Au cours de l'année prochaine, notre gouvernement accroîtra le soutien qu'il apporte à l'agriculture biologique, collaborera avec les producteurs et d'autres intervenants afin de soutenir une campagne d'achat de produits locaux, et encouragera la fréquentation des marchés de producteurs.

Dans notre secteur minier, HudBay Minerals va de l'avant avec le développement de la nouvelle mine de zinc, de cuivre et d'or Lalor et a repris ses opérations à la mine de cuivre et de zinc Chisel North. À Snow Lake, Garson Gold et Alexis Minerals travaillent à la réouverture de la mine d'or New Britannia. Le financement de 42 millions de dollars accordé par notre gouvernement au cours du présent exercice aide à la remise en état de 18 sites miniers abandonnés dans la province, ce qui fournit aussi aux collectivités locales des occasions de formation et d'emploi.

La *Loi sur le Fonds de développement économique local* sera modifiée dans le but de permettre l'expansion de l'économie des régions du Nord grâce à de plus grandes possibilités.

Disposer d'un réseau routier solide est important pour tous les Manitobains, mais c'est particulièrement vital pour le développement des régions rurales et du nord du Manitoba. Notre gouvernement poursuivra son engagement d'investir quatre milliards de dollars sur dix ans dans le renouvellement du réseau routier.

Cette année, notre gouvernement dépensera près de 545 millions de dollars pour améliorer plus de 1 500 kilomètres de routes manitobaines. L'année prochaine, il dépensera 155 millions de dollars pour 28 ponts. Ces travaux améliorent la sécurité, stimulent l'économie et, une fois achevés, relient les Manitobains à leur famille et leur ouvrent des possibilités économiques.

Notre gouvernement respecte son engagement pris l'an dernier d'investir dans les routes à voie d'accès unique, y affectant un total de 45,5 millions de dollars.

La construction de la route sur la rive est du lac Winnipeg améliorera la vie des gens vivant à l'est du lac et leur apportera de véritables occasions de développement économique.

Au cours de l'année à venir, nous continuerons d'investir dans des projets de stimulation de grande envergure, en collaboration avec le gouvernement fédéral, et nous chercherons des moyens d'accélérer les projets clés d'infrastructure dans toute la province.

Les ours polaires du Manitoba représentent un attrait touristique important et ils symbolisent la puissance de notre Nord. Pour protéger l'ours polaire et favoriser la recherche sur cette espèce en danger, notre gouvernement améliorera les installations pour ours polaires existant à Churchill. De plus, nous apporterons une contribution de marque à la création, au zoo du parc Assiniboine, d'une nouvelle exposition consacrée à l'Arctique et à la recherche sur l'ours polaire. Tout comme c'est le cas pour le Musée canadien des droits de la personne, ce nouvel aménagement représente une mesure de stimulation économique dans l'immédiat, ainsi que des avantages à long terme pour la population manitobaine et les visiteurs dans la province.

En conclusion, j'aimerais souligner que 2010 sera l'année des retrouvailles au Manitoba et que des activités spéciales seront organisées dans les collectivités de l'ensemble de la province pour souhaiter la bienvenue aux anciens résidents et aux visiteurs.

L'un des faits saillants de la prochaine année sera la visite en juillet de Sa Majesté la reine Elizabeth II et de Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg.

Au moment où vous vous apprêtez à assumer les responsabilités que la population du Manitoba vous a confiées, j'ai bon espoir que la divine Providence guidera vos délibérations pour le plus grand bien de tous les Manitobains et Manitobaines.

Le lieutenant-gouverneur se retire.

PRIÈRE

Sur la motion de M. le *premier ministre* SELINGER le projet de loi 1 — *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act Respecting the Administration of Oaths of Office* — est lu une première fois.

Lundi 30 novembre 2009

Sur la motion de M. le *premier ministre* SELINGER, l'Assemblée ordonne que le discours du trône soit pris en considération demain.

M. le *premier ministre* SELINGER propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 14 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke